

OSR/MADB

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 979 du 13 MARS 2000  
----- 0 -----

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Lutte contre le trafic  
frauduleux des véhicules  
Importés de France.

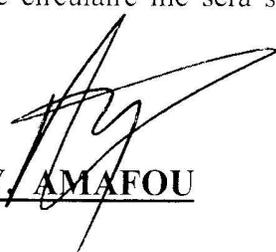
J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et des usagers que dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des véhicules en provenance de France et leur inscription dans le fichier national Français des immatriculations, les véhicules neufs et d'occasion importés de France seront désormais immatriculés comme suit à compter du 2 Septembre 1999 :

-WAE à WZI pour les véhicules livrés dans un état membre de l'Union Européenne.

-WAE à WZE pour ceux exportés dans le reste du monde.

Je précise que ces véhicules ne seront plus accompagnés de la carte spéciale WW2 et du certificat international mais d'une carte grise normale.

Toute difficulté dans l'application de la présente circulaire me sera signalée d'urgence.

  
G. Y. AMAFOU

**AMPLIATIONS**

- MEF/CAB
- IGS
- FEDERMAR
- FNICI
- SCIMPEX
- CH. CCE et INDUS
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES S/C SAGA-CI
- SYNDICAT DES PME TRANSIT S/C GOLF TRANSIT
- TOUTES DIRECTIONS DOUANES